



Accident de vélo sans assurance

Par **pasquier pascal**, le **19/06/2017** à **17:03**

Bonjour,

J'ai été victime d'un refus de priorité par un motard alors que je circulais en vélo.

Il y a eu rapport de police car j'étais blessé, ambulance, hôpital, etc...

Le motard est en faute.

Je n'ai pas de responsabilité civile car je n'ai pas d'assurance habitation du fait que je réside dans un des appartements de mon employeur.

Que faire pour avoir des dommages et intérêts pour me blessure et mon vélo qui est cassé ?

A savoir que le prix d'achat de mon vélo était de 1700€ car électrique.

Merci d'avance pour vos avis

Par **youris**, le **19/06/2017** à **20:24**

bonjour,

vous pouvez prendre un avocat que vous devrez payer de votre poche puisque vous n'êtes pas assuré.

salutations

Par **janus2fr**, le **20/06/2017** à **08:34**

Bonjour,

Pourquoi parlez-vous d'assurance responsabilité civile ? Puisque vous n'êtes pas responsable de l'accident, votre responsabilité n'est pas en cause.

C'est l'assurance du motard qui doit vous indemniser (ou le motard directement selon les cas)...

[citation]A savoir que le prix d'achat de mon vélo était de 1700€ car électrique. [/citation]

Un détail à ce sujet, votre vélo est-il bien conforme à la législation sur les VAE (vélo à assistance électrique) ? Si oui, pas de problème, cela reste un vélo et l'assurance n'est pas obligatoire. En revanche, certains vélos électriques n'entrent pas dans cette catégorie et sont en fait des cyclomoteurs qui eux, impliquent assurance obligatoire...